

6.—Honneurs et récompenses décernés aux membres du C.A.R.C., du 10 septembre 1939 au 28 février 1947—fin

Récompenses étrangères

Pays-Bas—	
Officier de l'ordre d'Orange-Nassau avec épées.....	2
Officier chevalier de l'ordre d'Orange-Nassau.....	1
Officier de l'ordre d'Orange-Nassau.....	1
Lion de bronze.....	1
Croix de l'air.....	11
Norvège—	
Médaille commémorative du roi Haakon VII.....	3
Pologne—	
Croix de grand officier, ordre de la Pologne reconstituée.....	2
Union des républiques socialistes soviétiques—	
Médaille de la bravoure.....	1
Etats-Unis d'Amérique—	
Army Air Medal.....	25
Army Air Medal avec feuilles de chêne.....	19
Etoile de bronze.....	3
Distinguished Flying Cross.....	19
Légion du Mérite (grade de commandeur).....	13
Légion du Mérite (grade d'officier).....	21
Légion du Mérite (légionnaire).....	1
Médaille de la Liberté.....	1
Purple Heart Medal.....	1
Etoile d'argent.....	2
Médaille du Soldat.....	1

Section 4.—Le Conseil des recherches de la défense

La mobilisation des ressources scientifiques et industrielles de la nation, nécessitée par la seconde guerre mondiale, a démontré le besoin de coordonner sous une seule autorité les recherches et les explorations intéressant la défense nationale.

Conscient de ce besoin, le gouvernement a d'abord nommé en 1946 un directeur général des recherches de la défense et a plus tard approuvé l'établissement du Conseil des recherches de la défense. Le conseil comprend 12 membres, dont l'un est nommé directeur général des recherches de la défense et désigné comme président et agent exécutif en chef. Le conseil comprend cinq autres membres de droit, le chef de l'état-major de la marine, le chef d'état-major général, le chef de l'état-major de l'Air, le sous-ministre de la Défense nationale et le président du Conseil national de recherches. Les six autres membres sont nommés par le gouverneur en conseil et seront des savants et des techniciens choisis dans les universités et l'industrie.

La fonction première du conseil est de coordonner les travaux de recherche et d'exploration de la Marine, de l'Armée et de l'Aviation et d'assurer un lien entre les services armés et les milieux scientifiques civils du Canada. Une fonction secondaire mais importante est de collaborer avec le Conseil national de recherches afin de faire servir en temps de paix à l'avantage du Canada, tant au point de vue économique qu'industriel, les nombreux progrès techniques de temps de guerre et les perfectionnements scientifiques futurs en matière de défense.

Un ensemble de comités consultatifs a été organisé, sous la direction du Conseil des recherches de la défense, pour coordonner au profit du conseil les aspects touchant la défense des travaux de recherche poursuivis dans les divers domaines de la science pure et des sciences appliquées où doivent s'accomplir des progrès d'intérêt vital pour la défense. Sont membres de ces comités des représentants des services armés, d'autres ministères et organismes du gouvernement et des savants versés dans les domaines en question.